

# Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe

## Secteurs des transports et du numérique

### Dispositions spécifiques et opportunités pour les régions ultrapériphériques de l'UE

Les régions ultrapériphériques de l'UE peuvent bénéficier de nombreuses nouvelles possibilités de soutien dans le cadre des politiques de l'UE pour les aider à élaborer, mettre en œuvre et financer leurs stratégies de développement régional sur mesure. Les contraintes permanentes auxquelles sont confrontées ces régions et leurs spécificités sont reconnues dans l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui prévoit des mesures spécifiques pour soutenir ces régions. C'est dans cet esprit que la plupart des fonds et programmes européens 2021-27 comportent des dispositions spécifiques applicables aux régions ultrapériphériques. Dans sa communication "Priorité à la population, assurer une croissance durable et inclusive et libérer le potentiel [des régions ultrapériphériques de l'UE](#)", la Commission européenne s'est engagée à faciliter l'adoption par les régions ultrapériphériques des outils de l'UE pour améliorer la mobilité et la connectivité<sup>1</sup>. Le mécanisme pour l'Interconnexion en Europe est un outil essentiel de l'UE à cet égard.

### À propos du MIE

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) est le principal instrument de financement de l'UE pour promouvoir la croissance, l'emploi et la compétitivité par des investissements ciblés dans les infrastructures au niveau européen. Il soutient le développement de réseaux transeuropéens performants, durables et efficacement interconnectés dans les domaines des transports, de l'énergie et des services numériques. Le CEF profite aux citoyens de tous les États membres, car il facilite les déplacements et les rend plus durables, il renforce la sécurité énergétique de l'Europe tout en permettant une utilisation plus large des énergies renouvelables, et il facilite l'interaction transfrontalière entre les administrations publiques, les entreprises et les citoyens.

#### Chiffres clés

**Durée du programme :** 2021-2027

**Budget total :** 33 710 000 000€

**Catégories thématiques :** Transport, Numérique, Énergie.

**Groupe cible:** différents types d'organisations (institutions gouvernementales, entreprises privées, entreprises publiques, PME, régions et villes, instituts de recherche, organisations à but non lucratif, etc.)

**Type de financement :** subventions et marchés publics, instruments financiers

Le MIE est divisé en trois **secteurs**, dont les transports et le numérique

**Le MIE Transports** soutient la construction et la mise à niveau de projets d'infrastructure de transport, pour le développement et la modernisation du réseau transeuropéen de transport. Le secteur des transports représente la part la plus importante du budget global, avec 25 807 000 000 € qui lui sont consacrés. Il est mis en œuvre en gestion directe par la Commission européenne avec le soutien de son Agence exécutive pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA), sur la base d'appels à propositions concurrentiels.

**LE MIE numérique** soutient le déploiement de réseaux numériques, c'est-à-dire des projets durables et de haute capacité tels que la couverture 5G des corridors transeuropéens et des câbles sous-marins. Le programme dispose d'un budget dédié de 2 065 000 000 €. Une partie du programme est mise en œuvre par l'Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA).

Conformément à l'objectif de l'Union d'intégrer les actions en faveur du climat dans les politiques sectorielles et les fonds de l'Union, le MIE contribue, par ses actions, à hauteur de 60 % de son enveloppe

<sup>1</sup>. Cette fiche d'information a été élaborée dans le cadre de l'organisation de sept ateliers virtuels pour les régions ultrapériphériques de l'UE sur les programmes compétitifs de l'UE suivants : Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ; Programme Digital Europe ; Programme pour l'environnement et l'action climatique (LIFE) ; Erasmus+ ; Horizon Europe ; Programme Creative Europe ; Programme du marché unique

## Opportunités pour les régions ultrapériphériques de l'UE

Les régions ultrapériphériques sont confrontées à des défis particuliers en termes d'accessibilité physique en raison de leur éloignement, de leur dépendance à l'égard des liaisons aériennes et maritimes pour accéder à leur métropole, aux autres pays de l'UE et aux pays voisins, ainsi que des problèmes persistants de connectivité<sup>1</sup>. Pourtant, les besoins en matière de transport et de numérique sont différents pour chaque région, en raison des différences de taille de la population, de structure de l'économie et de situation géographique. Le MIE offre de nombreuses possibilités de soutenir et de cofinancer les infrastructures de transport et numériques dans les régions ultrapériphériques de l'UE. Le règlement du MIE comprend également des dispositions spécifiques pour répondre à leurs besoins particuliers.

Le programme de travail pluriannuel du MIE Transports adopté en août 2021 fait spécifiquement référence à l'amélioration de la connectivité des régions ultrapériphériques et au soutien aux infrastructures portuaires maritimes de base dans ces régions. Le programme de travail pluriannuel du MIE numérique, adopté en décembre 2021, fait également spécifiquement référence au soutien de la connectivité stratégique des régions ultrapériphériques et à la mise à niveau des réseaux fédérateurs, y compris les câbles sous-marins.

### Actions éligibles

Ci-dessous sont présentées certaines des actions qui peuvent être soutenues par le programme MIE et qui sont les plus pertinentes pour les régions ultrapériphériques.

**Le MIE Transports** peut soutenir les actions relatives aux réseaux efficaces, interconnectés, interopérables et multimodaux pour le développement des infrastructures ferroviaires, routières, fluviales et maritimes. Il s'agit, entre autres, d'**actions mettant en œuvre des tronçons du réseau global (principalement)<sup>2</sup> situées dans les régions ultrapériphériques**, y compris des actions relatives aux nœuds urbains, aux ports maritimes, aux terminaux rail-route, aux connexions aux aéroports et aux plateformes logistiques multimodales<sup>3</sup>. Le programme soutient également les actions relatives à une mobilité intelligente, interopérable, durable, multimodale, inclusive, accessible, sûre et sécurisée<sup>4</sup>.

**Le MIE numérique** vise, entre autres, à accroître la capacité et la résilience des réseaux numériques dorsaux dans tous les territoires de l'UE, en particulier dans les régions ultrapériphériques, comme indiqué dans son programme de travail<sup>5</sup>. Le MIE Numérique peut soutenir les thèmes clés suivants<sup>6</sup> en ciblant des types spécifiques de projets de déploiement :

1. **Le déploiement et l'accès aux réseaux de très haute capacité**, y compris les systèmes 5G, capables de fournir une connectivité Gigabit dans les zones où se trouvent les moteurs socio-économiques ;
2. **La fourniture d'une connectivité sans fil locale de très haute qualité** dans les communautés locales, gratuitement et sans conditions discriminatoires ;
3. **Couverture ininterrompue par les systèmes 5G de toutes les grandes voies de transport**, y compris le RTE-T ;
4. **Déploiement de nouveaux réseaux de base ou amélioration significative des réseaux existants**, y compris les câbles sous-marins, au sein des États membres et entre eux, ainsi qu'entre l'Union et les pays tiers ;
5. **La mise en œuvre d'infrastructures de connectivité numérique liées à des projets transfrontaliers** dans les domaines du transport ou de l'énergie et/ou le soutien de plateformes numériques opérationnelles directement associées aux infrastructures de transport ou d'énergie.

1. Comme le soulignent le document de travail des services de la Commission sur les régions ultrapériphériques en un coup d'œil - atouts, défis et opportunités (SWD/2022/133) et le rapport d'analyse d'impact accompagnant la proposition de révision du règlement RTE-T (SWD/2021/472)

2. Le réseau global devrait être un réseau de transport européen garantissant l'accessibilité et la connectivité de toutes les régions de l'Union, y compris les régions éloignées, insulaires et ultrapériphériques conformément au règlement RTE-T. Il convient de noter que la proposition de la Commission visant à réviser le règlement RTE-T (COM(2021) 812 final) comprend des modifications destinées à accroître la connectivité et l'accessibilité des régions ultrapériphériques.

3. Article 9.2.a du règlement MIE

4. Article 9.2.b du règlement MIE

5. Programme de travail du MIE Numérique pour 2021-2025

6. Article 9.4 et 8 du règlement MIE

## Critères d'attribution

Les critères d'attribution fixés dans les appels à propositions doivent tenir compte, entre autres, de la **dimension transfrontalière**, de l'intégration des réseaux et de l'accessibilité territoriale, **y compris pour les îles européennes et les régions ultrapériphériques**<sup>1</sup>. D'autres éléments qui doivent être pris en compte dans les critères d'attribution comprennent par exemple les incidences économiques, sociales et environnementales du projet, la valeur ajoutée de l'Union et le degré de maturité de l'action.

## Taux de cofinancement

Pour répondre aux besoins spécifiques des régions ultrapériphériques, le MIE prévoit des taux de cofinancement plus élevés pour les projets situés dans ces régions<sup>2</sup>.

Enveloppe générale et enveloppe de cohésion pour le MIE Transports :

Une Région Ultrapériphérique dans un État membre hors cohésion ne peut postuler que dans le cadre du MIE Transports | Enveloppe générale : études 50 % - travaux 70%

Pour une Région Ultrapériphérique dans un État membre de la cohésion, les deux options sont ouvertes :

- postuler au titre de l'enveloppe générale du MIE Transports : études 50% - travaux 70% ; ou
- postuler au titre de l'enveloppe de cohésion du MIE Transports (études et travaux à 85 %).

## Complémentarités avec d'autres programmes

**Le MIE et le programme-cadre Horizon Europe pour la recherche et l'innovation sont complémentaires.** Alors que le MIE se concentre sur la construction d'infrastructures modernes (transports et réseaux numériques), les projets Horizon Europe développent et testent de nouvelles technologies de transport et numériques propres qui peuvent être utilisées dans la prochaine génération d'infrastructures modernes.

Il existe également des complémentarités avec d'autres programmes communautaires pertinents, en particulier le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds de cohésion et le programme InvestEU. Comme le mentionne le règlement du MIE<sup>3</sup>, compte tenu des besoins d'investissement importants à satisfaire pour progresser vers l'achèvement du réseau central du RTE-T d'ici à 2030, l'achèvement du réseau complet du RTE-T d'ici à 2050 et les investissements de décarbonisation-digitalisation-urbains, il convient d'utiliser le plus efficacement possible les différents programmes et instruments de financement de l'Union, maximisant ainsi la valeur ajoutée des investissements soutenus par l'Union.

## Exemple de projets financés

L'initiative [WiFi4EU](#), financée par le MIE Numérique, a été déployée dans plusieurs régions ultrapériphériques pour installer des hotspots Wi-Fi dans les espaces publics et augmenter l'accès à Internet dans les régions. Des exemples concrets en Guadeloupe sont disponibles [ici](#).

MIE Transports a cofinancé un [projet](#) d'alimentation électrique terrestre pour les ports espagnols des îles Canaries.

## Plus d'informations

### Soumettre une proposition

Les appels à propositions sont publiés sur le [portail des financements et des appels d'offres de l'UE](#). De plus amples informations sur les appels sont disponibles sur les sites web de [CINEA](#) et [HaDEA](#).

### Appels actuellement ouverts

**2022 MIE Transports: [appels à propositions](#) | Date limite : 18 janvier 2023**

**MIE Numérique : [appels à propositions](#) | Date limite : 28 février 2023**

1. Article 14.1.c. Règlement MIE.

2. Article 15.6 du Règlement MIE.

3. Récital (25) du Règlement du MIE.

### **Droit européen applicable**

[Règlement \(UE\) 2021/1153](#) établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE).

[Règlement \(UE\) 1315/2013](#) sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

### **Autres informations**

**Programme MIE :** [page web d'information](#)

**MIE Numérique :** [page web du programme](#) | [programme de travail pour 2021-2025](#)

**MIE Transports :** [page web du programme](#) | [programme de travail pour 2021-2027](#)